

Versant sud

Bulletin d'information de Puy-Sanières n° 36 de mars 2023

Dans ce numéro

pages 2 à 6 :

La vie locale

Cérémonie du 11 novembre
Carnet de balade
Chorale
Soirée beaujolais
Rencontre littéraire
Soirée soupe
Novembre à la page
Classe de neige
Exposition de photos du village
Présentation des voeux
Soirée crêpes
Le sentier de Vanook
Réunion publique

pages 7 à 8 :

Infos - actualités

Défibrillateur cardiaque
Four des Bouteils - La boulangerie
Fibre / Nouvel adressage / Compositeurs partagés
Déclaration location meublée et taxe de séjour
Réforme de la taxe d'aménagement
Etat civil
Recensement
Nouveau : la grainothèque

Vos contacts

Pour suivre la vie locale
en direct :

www.puy-sanieres.fr

Des infos à nous communiquer ? Un événement à annoncer ? Une demande de reportage ? Une photo, un poème sympa ? La commission communication a son adresse courriel : versantsud@orange.fr



Le mot du Maire



Chères Puysatines, chers Puysatins,

Après un automne particulièrement agréable, la météo nous a offert des périodes de froid « comme à l'époque », on a pu ainsi profiter longtemps de la neige en station autant pour skier, se balader en raquettes et pour certains d'entre nous travailler.

Les vacanciers étaient au rendez-vous, parfois en grand nombre sur la RD9, mais bon, peut-on leur reprocher d'aimer le plus haut département de France ?

On peut de nouveau remercier l'ensemble de notre tissu associatif pour les animations régulières organisées au village, que ce soit sur le plan culinaire (soirées soupe, crêpes...), culturel (bibliothèque, chorale...) ou sportif (tennis de table, randonnée, yoga,...).

Le conseil municipal, aidé par l'ensemble du personnel, veille à mener à bien les différents projets d'infrastructures programmés fin 2022 pour l'année à venir. Il faut cependant savoir patienter pour obtenir gain de cause auprès des financeurs partenaires. Attendons-nous à des travaux (communaux, particuliers) sur l'ensemble des hameaux dès le printemps et étalés sur toute l'année.

La mairie s'intéresse également à la crise énergétique en réduisant encore les créneaux de l'éclairage public, en rénovant le logement communal de « l'ancienne école » et en proposant de nouveau du bois d'affouage à des coûts très mesurés.

L'école intercommunale du Villard, particulièrement bien gérée par le SIVU, son président, les agents et le corps enseignant, est toujours aussi dynamique. Outre l'enseignement qui y est donné, de belles sorties pédagogiques sont organisées en son sein.

On remercie notre rédacteur en chef et les belles plumes qui mettent en valeur bon nombre de moments de vie du plateau des Puy au travers de cette revue de qualité.

Le printemps éternel de la vie est notre enfance innocente avec tous ses souvenirs, chansons et souhaits.

Bruno PARIS

Cérémonie de l'armistice du 11 novembre



Vendredi 11 novembre, Gustave Bosq, maire de Puy-Saint-Eusèbe et Frédéric Arnoux, représentant la municipalité de Puy-Sanières, ont célébré la commémoration du 104^e anniversaire de l'armistice devant le monument aux morts à l'église de Puy Saint Eusèbe. La cérémonie était suivie du pot de l'amitié.

Chorale



À la salle des fêtes s'est tenue, lundi 6 février, l'assemblée générale de l'association « Atout Choeur ».

À la rentrée de septembre, la chorale rassemblait vingt et un adhérents issus de six communes de l'Embrunais ainsi que Chorges et Le Sauze du lac. À la suite de la pose estivale, les répétitions ont repris le 15 septembre sous la direction de Colette Villemin, cheffe de chœur. Les répétitions ont lieu le lundi de 18h à 20h. Depuis septembre, Colette a même mis en place des répétitions par pupitre de 17h30 à 18h.

Le 30 avril, la chorale s'est produite à Baratier devant un public enthousiaste.

Une deuxième représentation a eu lieu le 19 juin dans l'église de Puy-Sanières. À cette occasion se sont jointes plusieurs chorales : Les agités du Vocal, Les manque pas d'air, le chœur de femmes de Chorges et le chœur mixte de Châteauroux les Alpes.

Ce fut un très beau moment de partage.

Carnet de balade



Karin Huet

Sous un soleil radieux, ce 17 octobre, les élèves de l'école étaient invités à participer à un atelier « carnet de balade » animé par Karin Huet.

L'atelier se déroule de 9h à 12h. La première partie se passe à l'école afin d'expliquer le déroulement de la matinée et chaque participant se voit attribué un petit carnet et un crayon à papier (comme le précise Karin, le crayon écrit même sous la pluie).

Départ à 9h30, nous voilà dehors pour une sortie de une heure trente environ. On se divise en 4 groupes. Toute la balade se déroule en silence afin de pouvoir se concentrer.

Première consigne : observer et noter sur son carnet tout ce qui bouge du ciel au sol. Un peu plus loin : noter tous les bruits entendus. Troisième consigne : noter les choses que chacun sens.

La quatrième consigne est différente pour chaque groupe. En ce qui concerne notre groupe, nous devons finir la phrase : « J'aimerais connaître le goût de... ».

Puis nous retournons à l'école chargés de nos notes. À nous de rédiger un texte d'une demi-page à partir de nos notes. Pourquoi pas un ou plusieurs Haïku. Quelques enfants lisent leurs textes, les résultats sont surprenants. À la fin de cet atelier plusieurs enfants demandent : c'est quand qu'on recommence ?



Nicole Vandemoorteele

Soirée beaujolais



L'association « Puy's Anim » a organisé le **17 novembre 2022** une soirée Beaujolais nouveau réservée à ses adhérent(e)s.

Trente trois personnes s'étaient rassemblées autour de la grande table dans la salle des fêtes de Puy-Sanières.

Chacun, chacune, a pu apprécier les pizzas du fournil du village, la cochonnaille et les tartes de pays. Le tout arrosé de beaujolais bien entendu.

Bonne humeur et histoires drôles ont animé la soirée.

Après un p'tit café, nous nous sommes séparés en nous donnant rendez-vous au mois de janvier pour une soirée soupe cette fois !!!

Soirée soupe

Jamais à court d'idées, Michel et son équipe proposaient cette fois une soirée soupe le **24 janvier**. Les nombreux participants (trente et un adhérents) avaient préparé différentes recettes originales. Ils ont pu partager sept soupes aux goûts différents : butternut, endive, oignon gratiné, petits pois, etc.

Le repas était suivi d'un grand plateau de fromages et de sept desserts dont tarte aux myrtilles, tarte au citron, gâteaux au chocolat et tarte aux pommes. Le tout arrosé bien sûr des breuvages apportés par chacun(e).

Pour rappel, l'association Puy's Anim accueille les habitants des Puys sans limite. N'hésitez pas à nous contacter :

puyanim05@gmail.com

Rencontre littéraire

CALANQUES

Les entrevues de l'aigle

Karin HUET

Dans le cadre de la résidence d'auteur et en partenariat avec l'association « Rions de Soleil », l'abbaye de Boscodon et le réseau des médiathèques « Serre Ponçon à la page », la bibliothèque de Puy-Sanières recevait dimanche **23 octobre** à 18h Karin HUET et Nans DENIS

Une intervention à deux voix donc :

Regards croisés de **Karin HUET**, auteur de ce conte anthropologique plein d'humour où l'aigle de Bonelli converse avec divers acteurs du Parc National des Calanques et **Nans DENIS**, garde-moniteur du Parc National des Ecrins qui apporta des éléments sur les aigles royaux du secteur et sur leur suivi.

Le public a posé de nombreuses questions, emporté par la lecture de quelques extraits du conte et les commentaires de Karin, puis avec les explications de Nans concernant la vie de l'aigle.



A la fin de ces beaux échanges, les auditeurs ont pu échanger à bâton rompu avec les conférenciers et se faire dédicacer les ouvrages de Karin Huet, ouvrages acquis grâce à Muriel de l'association « Rions de Soleil » qui était présente parmi nous.

Nicole Vandemoortele

Nans Denis

Novembre à la page—réseau des bibliothèques et médiathèques de Serre-Ponçon

Le dimanche **20 novembre** 2022 à 10h30, les bénévoles de la bibliothèque vous invitaient à une rencontre avec **Madame Rose** et **Jacques Henri** pour une visite insolite, humoristique et décalée de la bibliothèque.

Nous avons pu aborder de près les discussions internes et les difficultés d'organisation et de fonctionnement du lieu de façon très ludique et quelque peu ironique.

En effet, de nombreux éclats de rire ont jalonné ce spectacle mené avec brio par la compagnie OCTOPUS composée de Sophie et Vincent SAVINA.



Un grand merci à eux

Nicole Vandemoorteele



Classe de neige

Au retour des vacances de Noël, c'était classe de neige pour les enfants de l'école du Villard qui se sont retrouvés pour une semaine dans le Queyras, du 9 au 13 janvier, à Aiguilles au gîte « Quen'chan'T le Guil ».

Nos écoliers ont pu pratiquer le ski de fond à Abriès, profiter de l'espace ludique d'Aiguilles en faisant de la luge et du patin à glace et admirer des pratiquants de la cascade de glace.

Cédric et Éric, accompagnateurs en moyenne montagne, leur ont aussi fait découvrir la constitution du manteau neigeux et les différentes traces d'animaux sauvages.



Enfin le gîte les accueillant étant en gestion libre, les enfants ont savouré la vie en collectivité. Chaque soir pendant que certains dressaient la table d'autres concoctaient un bon repas.

Les parents, qui se sont organisés pour le transport, ont retrouvé le vendredi après-midi leur(s) enfant(s) tout épanoui(s).

Merci à Suzanne MAGNAN, à Séverine DUBOSQ (gestionnaire du gîte), au personnel du S.I.V.U et aux maîtresses pour cette semaine riche en souvenirs pour nos enfants.

Et nous tenons également à saluer Ludovic THIONNET et l'école d'Aiguilles pour le prêt du matériel de ski de fond.

Arnaud Delphin

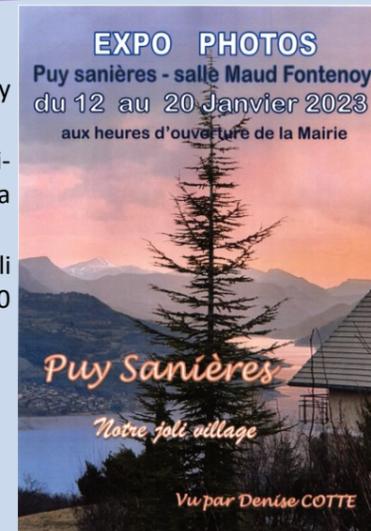


Exposition de photos du village

Tombée sous le charme de Puy-Sanières il y a plus de 20 ans, Denise Cotte y réside le plus souvent possible depuis 10 ans.

Amatrice passionnée de photographie, elle admire les paysages aux couleurs lumineuses et variées que nous offre la nature, en toutes saisons et à toute heure de la journée et particulièrement au lever et au coucher du soleil.

Sans autre prétention, elle a seulement voulu partager quelques clichés de notre joli village avec ses habitants. Les photographies étaient exposées entre le 12 et le 20 janvier.



Si des photographes amateurs souhaitent se joindre à Denise pour envisager de futures expositions afin de proposer une animation « expo photos » à la mairie (annuelle, hivernale, estivale ou autre), vous pouvez la joindre par mel : dcottevig01@bbox.fr

Présentation des vœux

Bruno Paris présentait ses vœux ce **15 janvier** entouré de son équipe.

A cette occasion, il a annoncé le partenariat de la commune avec Téa Lamboray, jeune championne de ski résidant au Pibou, qui interviendra à l'école du Villard pour évoquer son métier. Une projection vidéo axée sur son quotidien est également programmée pour cet été.

Bruno est aussi venu exposer les projets de travaux pour cette année : isolation de l'ancienne école (logement social) avec pose de panneaux photovoltaïques, construction de parkings au Serre et aux Bouteils et réhabilitation de l'église.

Afin de pouvoir réguler la vitesse dans la traversée des hameaux, certaines parties du village vont passer sous le statut d'agglomération.

Pour terminer la soirée, les convives étaient invités à déguster les galettes et gâteaux des rois préparés par Ingrid Benintendi accompagnés par le traditionnel cidre.



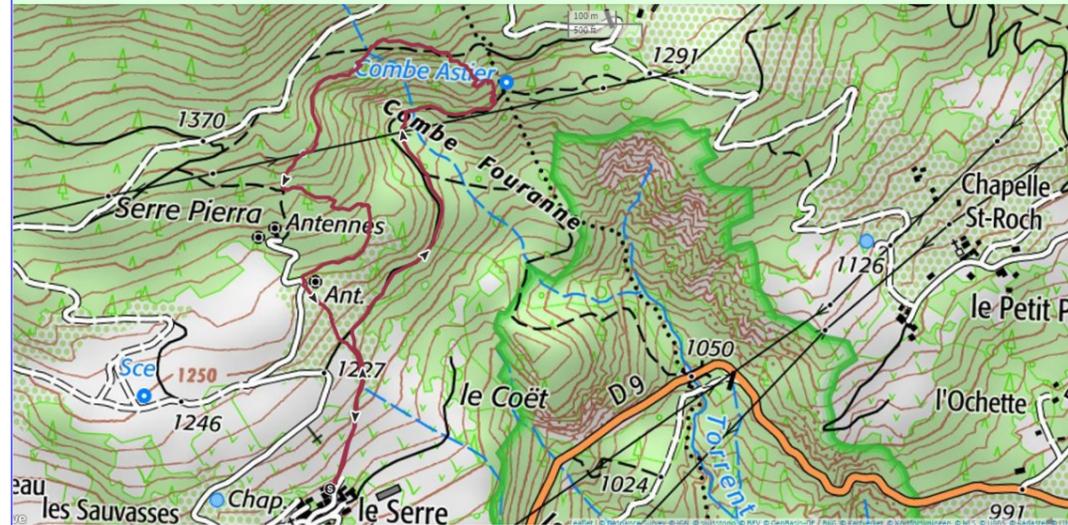
Soirée crêpes

Puy's Anim récidive avec bonheur et gourmandise lors de cette soirée mardi **28 février**. Encore une fois, de nombreux adhérents de l'association ont apporté leur préparation salée ou sucrée et leurs garnitures (charcuterie, confitures, autres préparations maison délicates au palais), le cidre et autres boissons et bien entendu leur bonne humeur.



Le sentier de Vanook

Après avoir présenté le sentier des Fontaines (voir Versant sud n°35, page 7), Michel propose un autre sentier. Au départ du hameau du Serre cette fois, après avoir traversé les prés non loin de Pierre Plate et



longé quelques clapiers, nos pas nous emmènent vers la forêt surplombant la Combe Fouranne offrant à différents endroits une vue dégagée sur un vaste panorama. La boucle nous ramène ensuite vers l'antenne pour rejoindre l'itinéraire de départ.

Bonne balade !

Réunion publique

Ce jeudi huit décembre, Thibault Linares animait la réunion publique et présentait les résultats de l'enquête proposée aux Puysatin(e)s. Pour mémoire, un questionnaire avait été diffusé à la population des Puys à l'automne 2022, destiné à cerner les thèmes que les habitants souhaiteraient évoquer. Quatre thématiques principales en sont ressorties :



La vie de village, la vie associative - L'énergie et l'environnement - L'eau - La mobilité

A la suite de cette présentation, les participants étaient invités à se répartir en quatre groupes de réflexion afin de débattre autour de ces sujets. Chaque personne a pu ainsi explorer trois thèmes en changeant deux fois de groupe.

Il est rappelé l'existence de plusieurs associations sur les deux villages et de la bibliothèque. Ces associations offrant une gamme diversifiée d'activités (jeux de cartes, randonnée, tennis de table, chorale, stages divers, spectacles, etc.). Il émane une demande pour plus d'animation, de projection-débats, entre autres, sachant que ces demandes impliquent forcément plus de participation et de bénévolat.

On ressent une réelle volonté à rechercher collectivement des solutions énergétiques et environnementales. Les idées fusent : affouage collectif, solaire thermique, turbinage des eaux usées et/ou des eaux propres, demande de conseils (par ex. à Energies Collectives), partage des connaissances, parcours vélo pédagogique, jardins partagés, remplacer le pin noir par des feuillus,...).

En ce qui concerne l'eau, nous distinguons la partie assainissement et la partie alimentation. La perte de la compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon nous oblige à répercuter la hausse du tarif tandis que nos communes essaient à tout prix de conserver la compétence eau tout en entretenant et améliorant le réseau existant.

Enfin, de nombreuses idées visent à améliorer la sécurité et la mobilité : réduire la vitesse, auto-stop, meilleure signalétique, liaison entre les villages sans circulation automobile, possibilité d'emprunter la navette scolaire, entre autres.

En conclusion, le principal souci étant un manque de communication entre les habitants, il est proposé de trouver des solutions communes en participant à des groupes de réflexion via le formulaire : <https://vu.fr/comdespuys>

Défibrillateur cardiaque

Le risque d'une mort subite est immense pour les personnes subissant des problèmes cardiaques. Cette crise peut surgir n'importe où et à n'importe quel moment. Lors d'une crise, le défibrillateur détermine si la personne a besoin de son intervention ou pas. Aucun risque d'électrocution car le défibrillateur ne se déclenche qu'en cas d'attaque cardiaque. Toujours en cas de crise cardiaque, le défibrillateur évite l'électrocution excessive car il prend en compte le nombre d'interventions nécessaires. Ainsi il calcule intelligemment la tension utile pour le traitement ou la réanimation.

Aussi, lors d'un **arrêt cardio-respiratoire**, les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs.

Afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgence, la commune a fait installer un défibrillateur automatique facile d'utilisation et d'accès car il est placé sous l'abri bus de la mairie.

Des formations / sensibilisations seront organisées prochainement pour toutes les personnes intéressées.

Bruno Paris

PS : merci à monsieur CRAMPE (responsable SDIS à Savines le Lac) pour ses bons conseils.

Four des Bouteils

Ingrid offre depuis quelques mois un large choix de pains, viennoiseries, gâteaux et même pizzas pour régaler nos papilles.

Avec l'aide de Julia, elles nous offrent un service de proximité toujours avec le sourire.



Elles ont fourni entre autres les pizzas pour la fête du village et les galettes lors de la présentation des vœux.

Mi-février, Ingrid proposait de nouveaux horaires pour mieux répondre à votre demande.

Vous pouvez commander en appelant le

06 59 31 41 62

Infos

A NOTER

Grâce aux travaux réalisés conjointement avec la commune de Puy-Saint-Eusèbe pour l'installation de la **fibre** (voir Versant sud n°35, page 9) qui ont considérablement accéléré sa mise en place, nous avons obtenu le meilleur taux de raccordement fibre au niveau de la Communauté de Communes, ce qui signifie que **100 % des locaux sont éligibles** ! Merci au conseil municipal d'avoir pris cette initiative.

IMPORTANT

Suite au **nouvel adressage** rendu nécessaire pour la mise en place de la fibre, la population a été informée par courrier en septembre 2020. Les informations y afférant (numéros d'habitation, nom de rues, lieux-dits) sont les seules prises en compte par les organismes officiels. Par conséquent il est indispensable de **bien mettre en évidence le nouveau numéro** à la vue du facteur ou livreur après avoir informé tous vos correspondants de la nouvelle adresse. Le problème se pose particulièrement au Pibou et à Pierre Chaumaure qui bénéficiaient d'une ancienne adresse liée à la création du lotissement. Merci de rectifier si besoin.

ATTENTION

Il est rappelé que les cendres ne doivent en aucun cas être déposées dans le bac de dépôt des composteurs partagés. Suite à un dépôt indélicat, Bruno Paris, alerté par un vacancier de passage, a pu intervenir à temps avant que le feu se propage. Pour rappel, sont interdits dans ce bac : tontes de gazon, végétaux, plastiques même biodégradables, viande, poisson et donc cendres.

Déclaration location meublée et taxe de séjour

La loi oblige les particuliers à déclarer en mairie de la commune de l'habitation concernée **les meublés de tourisme à la location** (en application des articles L324.1.1 et D324.1.1) du Code du Tourisme.

A ces fins, il convient d'utiliser le formulaire CERFA 14004*01 OU 14004*02 si demande de classement.

Par ailleurs, il est obligatoire de vous acquitter de la **taxe de séjour** en vigueur, à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à Embrun, qui vous donnera les tarifs à appliquer et les conditions de règlement.

Réforme de la taxe d'aménagement au 1er septembre 2022

À compter du 1er septembre 2022, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sera chargée de la liquidation de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à partir du 1er septembre. Les demandes en cours d'instruction et donc déposées avant le 1er septembre 2022 ne sont pas concernées et aucune autre démarche n'est à effectuer.

Demandes d'urbanisme : nouveaux modèles CERFA

À partir du 1er septembre 2022, lorsque vous remplirez les CERFA pour vos demandes d'urbanisme et vos demandes modificatives, vous n'aurez plus à renseigner les informations pour la Déclaration des Éléments Nécessaires pour le Calcul des Impositions (DENCI).

Des exceptions sont prévues pour les demandes modificatives des projets et les transferts d'autorisation d'urbanisme autorisés avant le 1er septembre 2022.

Quand et comment déclarer la taxe d'aménagement ?

La déclaration de la taxe d'aménagement se fait directement auprès des services fiscaux dans les mêmes conditions que les déclarations des changements fonciers prévues par l'article 1406 du Code Général des Impôts, c'est-à-dire dans les 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux. Pour effectuer votre déclaration, vous devez vous rendre sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers ». Les obligations déclaratives fiscales en matière de foncier (remplissage du formulaire H1) et d'urbanisme (déclaration sur le site www.impots.gouv.fr) sont ainsi à réaliser de manière simultanée.

Quand payer ma taxe d'aménagement ?

Le recouvrement de la taxe d'aménagement par la DGFIP interviendra :

- Pour les montants inférieurs à 1500 euros : dans un délai de 90 jours après la déclaration effectuée par le redevable, payable en 1 fois
- Pour les montants supérieurs à 1500 euros : en deux échéances, la 1ère à 3 mois puis la 2ème à 6 mois après la déclaration effectuée par le redevable.

Lien utile :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>



ETAT CIVIL

Mariage

Emma *ESCHERRY* et Mickael *ROCHE* se sont mariés à Puy-Sanières le **12/11/2022**

Recensement

Le recensement est maintenant terminé. La Mairie remercie l'ensemble des habitants qui ont réservé un très bon accueil à Gwenaëlle, agent recenseur.

Un grand merci également à Gwenaëlle et à Frédéric Arnoux (coordonnateur communal) pour leur investissement afin que cette enquête se déroule dans de bonnes conditions.

Nous ne pouvons, à ce jour, communiquer sur les résultats tant qu'ils ne seront pas officialisés (données de l'INSEE).

NOUVEAU !

En plus des 50 DVD mis à disposition depuis le mois d'août 2022, la bibliothèque met en place une **grainothèque** à la suite de la réunion d'information du 19 mars.

La grainothèque est située à l'étage de la mairie juste avant l'entrée de la bibliothèque et accessible pendant les mêmes horaires d'ouverture.

Venez échanger vos graines !

Les DVD quant à eux sont renouvelés partiellement tous les deux mois et intégralement tous les quatre mois.



Bulletin d'informations de la
Mairie de Puy-Sanières

Les Truchets

05200 Puy-Sanières

04 92 43 38 88

versantsud@orange.fr

<http://www.puysanieres.fr/>

Responsable rédaction

Pascal Brunner